



3 Grand'Rue
86320 PERSAC

Téléphone 05 49 48 47 15
Fax 05 49 48 44 93
Mail persac@cg86.fr

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 18 Juillet 2018 à 20 h 00, à la Mairie

Sous réserve d'approbation au prochain conseil.

Date de convocation du conseil municipal : **13 juillet 2018**

Étaient présents :

Hélène **DEGREEF** Patricia **RAVAILLAULT** Serge **BEGOIN** Guy **DEGREEF** Gontrand **DELASSUS** Gaëtan **HOCHART** Régis **SIROT** Gilles **THOMAS**

Étaient excusés : Christophe **REGEON**

Mailys **CHABRUN** a donné pouvoir à Hélène **DEGREEF**

Anne **LAURENT** a donné pouvoir à Serge **BEGOIN**

Jean-Luc **COIFFARD** a donné pouvoir à Gilles **THOMAS**

Frédéric **FAUCHARD** a donné pouvoir à Guy **DEGREEF**

Timothy **KING** a donné pouvoir à Régis **SIROT**

▷ Ordre du jour :

- Secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu de la séance du 7 juin 2018
- Etude revitalisation du bourg par l'Agence des Territoires, complément de présentation
- Prix du repas à la cantine scolaire (Année 2018 / 2019)
- Effacement de créances
- Convention pour paiement fractionné Ecomusée
- Convention travaux assainissement Salle des Fêtes
- Avenant à la convention relative aux dossiers CNRACL

Questions diverses

- Motion Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- Motion de soutien aux communes et établissements publics
- Dispositif Phytosignal

Est nommé secrétaire de séance : **Gontrand DELASSUS**

Le maire rappelle que le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du jeudi 12 juillet, la réunion du conseil municipal a donc été reportée ce mercredi 18 juillet.

Le Maire demande au conseil d'ajouter le point suivant :

- Désignation d'un délégué au sein du PPI de Civaux
- Modification de la fiche de poste de l'agent en contrat CAE à compter du 1^{er} septembre 2018
- Contrat de prestation de service recrutement d'un médecin

Accord du conseil à l'unanimité.

Approbation du compte rendu de la séance du 7 juin 2018

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 7 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

Etude revitalisation du bourg par l'Agence des Territoires, complément de présentation

Le maire rappelle que par délibération N° 20180706-01 du 7 juin 2018, il a été décidé de reporter la décision relative à l'étude pluriannuelle de revitalisation du Centre Bourg par l'Agence des Territoires.

Il rappelle également que Madame COURVOISIER de l'Agence des Territoires a été conviée le 12 juillet pour présenter des exemples de projets réalisés auprès d'autres collectivités afin de permettre aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la réalisation de cette étude. Une réunion technique a donc été maintenue le 12 juillet en lieu et place de la réunion de conseil initialement prévue pour permettre cette présentation

Exemple proposé : étude de programmation pluriannuelle réalisée sur la commune de la Grimaudière (Deux Sèvre)

Cette commune est aujourd'hui confrontée à des phénomènes de désertification démographique et économique. Malgré ses atouts, notamment par la traversée de la rivière « la Dive », le centre-bourg rencontre des difficultés en termes de logements, services, équipements et cadre de vie qui lui seraient propres.

Cette feuille de route est une aide à la réflexion à toutes initiatives d'acteurs locaux en faveur d'une revitalisation du centre bourg en fonction de son potentiel (sites spécifiques).

Pour Persac, une réflexion a été engagée sur le développement-requalification du bourg. Elle s'organise autour de différents projets déjà identifiés, réserves foncières et immobilières de la commune et, des initiatives privées en cours (logements seniors groupés, gîte, reprise des commerces en vente,).

Cette réflexion s'inscrit dans le contexte de l'impact de la future déviation de la RN147 et de l'identification de Lussac-les-Châteaux comme pôle de développement dans le SCOT.

L'Agence des Territoires de la Vienne apporte un complément d'information sur la proposition de convention sur ladite étude à la demande des membres du conseil municipal :

1/ Etude pluriannuelle reprenant l'ensemble des projets potentiels sur l'aménagement du centre bourg de Persac, afin de permettre aux élus d'élaborer un programme cohérent pluriannuel d'interventions.

Contenu de la prestation :

- Aménager la place du centre bourg en lien avec les projets avoisinants (école, bar-restaurant, stationnement,...)
- Transformer et trouver de nouveaux usages pour l'ancienne poste, le cabinet médical communal et à moyen terme la cure, une fois celle-ci libérée
- Améliorer l'accessibilité des commerces
- Mettre en place un réseau de cheminements doux à travers le bourg

Soit une prestation globale et forfaitaire d'un montant de **14.880 € TTC**, pour 40 jours d'étude à 372 € TTC.

La municipalité souhaite maintenir une vision globale sur les enjeux communaux, engager une réflexion sur la programmation et avoir une vision à court, moyen, long termes des opérations à mener. A cette fin, un accompagnement pour la mise en place d'une démarche de montage de projets successifs est nécessaire.

Il convient aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Les membres du conseil constatent que cette démarche, bien que peu exploitable sur leur mandat actuel, sera probablement très utiles aux mandats à venir.

Accord du Conseil Municipal à la majorité, par 1 abstention et 7 pour. Délibération

Prix du repas à la cantine scolaire (Année 2018 / 2019).

Par décret n°2006-753 du 29 juin 2006, les prix de la restauration scolaire des écoles élémentaires sont fixés par la collectivité qui en a la charge et le système dérogatoire qui permettait au préfet d'accorder des majorations est supprimé.

L'article 2 du décret du 29 juin précisait que les prix de la restauration fixés par les collectivités « ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service, et y compris lorsqu'une modulation est appliquée ».

Il convient dorénavant de se conformer à ces nouvelles dispositions et de joindre à l'appui une note justificative décrivant le calcul effectué.

Le Maire présente au conseil municipal le bilan de la cantine scolaire de l'année scolaire **2017/2018**.

Total des dépenses	67.928,04 €
Nombre de repas servis	8562
Prix de revient	7,93 €

Rappel du prix du repas en 2017 ⇒ **2,50 €** pour les enfants et **5,00 €** pour les adultes et les personnes extérieures.

Le Maire rend compte de la réunion du SIVOS au cours de laquelle, le comité syndical propose une évolution du prix de 2,5 % et fixe à **2,55 €** pour les enfants et à **5,10 €** pour les adultes et les personnes extérieures le prix du repas servi à la cantine scolaire, à compter de la rentrée de **septembre 2018** pour l'année scolaire **2018-2019**.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité. Délibération

Effacement de créances

Le maire expose une situation qui doit faire l'objet d'une délibération pour admission en non-valeur de créances.

La Commission de surendettement de la BDF de la Vienne par décision du 18/12/2017 a prononcé l'effacement des créances inscrites au dossier de surendettement d'une famille. Il convient d'effacer les créances produites au dossier à savoir :

- **27,00 €** sur le budget annexe de l'Assainissement Collectif

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité. Délibération

Convention pour paiement fractionné Ecomusée

Par délibération en date du **1er février 2018**, la Commune de Persac, Maître d'Ouvrage de la réalisation d'un sentier d'interprétation sur la boucle sud du sentier de randonnée « la Fosse aux Loups » équipé par la CCVG, décide de confier la réalisation du plan d'interprétation et des fichiers informatiques des sept pupitres projetés à l'Ecomusée du Montmorillonnais, Maître d'œuvre.

Egalement, par délibération en date du 1er février 2018 la Commune de Persac a accepté le devis présenté par l'Ecomusée à hauteur de **5.440 €**, dont 1.600 € pour réalisation du plan d'interprétation, assistance à la maîtrise d'ouvrage et forfait déplacement et 3.840 € pour la réalisation des fichiers informatique.

L'Ecomusée présentera alors à la Commune de Persac une facture intermédiaire d'un montant de **1.600 €**.

A la date du dépôt des fichiers informatiques, l'Ecomusée présentera à la Commune de Persac une facture de **3.840€** représentant le solde des travaux.

Le maire suggère au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de prestations services pour la réalisation d'un sentier d'interprétation pour la commune de Persac définissant les conditions et les modalités de paiement.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité. Délibération

Convention travaux assainissement Salle des Fêtes

Le maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'engagement de rénovation et d'extension de la salle des fêtes.

Par ailleurs, des travaux d'assainissement sont prévus et ces derniers doivent être encadrés juridiquement et financièrement par une convention signée entre la collectivité et le Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural (SIMER).

La présente convention a pour objet la réalisation, par le SIMER, des travaux concernant la création d'un réseau Eaux Pluviales et raccordement de la salle des fêtes ainsi que deux logements en Eaux Usées et Eaux Pluviales.

Le devis estimatif des travaux N° **2018/97** s'élève à **17.064,00 € HT** soit **20.476,80 € TTC**.

Le maire suggère au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention de travaux **N 2018-15/TP**, proposée par le SIMER, pour la réalisation de travaux d'assainissement de la Salle des Fêtes.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité. Délibération

Avenant à la convention relative aux dossiers CNRACL

Le maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention avait été signée le 1^{er} janvier 2015 avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale concernant la réalisation des dossiers Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

La mission du Centre de Gestion consiste à confectionner les dossiers relatifs à la retraite des fonctionnaires territoriaux (affiliation, dossiers de demande de retraite, droit à l'information, etc...). Cette mission était prévue du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Le Centre de Gestion, afin de ne pas interrompre le service, a décidé de proposer un avenant à cette convention jusqu'au 31 décembre 2018.

Le maire propose donc au Conseil Municipal de reconduire cette mission du **1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018**.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité. Délibération

Désignation délégué CLI Civaux

Les observateurs autorisés à participer aux inspections de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) au Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) doivent être membres de la Commission Locale d'Information (CLI).

Jean-Luc COIFFARD se propose d'être candidat pour le rôle d'observateur.

Le Maire informe que pour être membre de la CLI, le Conseil Municipal doit désigner par délibération en qualité de titulaire ou suppléant pour représenter le maire des communes du PPI de Civaux.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité, désigne Jean-Luc COIFFARD, en qualité de titulaire pour représenter, le maire de la commune Persac au PPI de Civaux. **Délibération**

Modification de la fiche de poste de l'agent en contrat CAE à compter du 1^{er} septembre 2018

La commune de Persac a recruté un agent en Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi (CAE) à l'école, **Marion LEQUEUX**, pour aider l'ATSEM. Son contrat se termine au **31/08/2018**.

Pour la simplification des démarches administratives auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), la commune de Persac propose au SIVOS de recruter cet agent en contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) pour l'aide à la cantine pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2018

Ce contrat prendrait le relais du contrat CAE actuel et ferait l'objet d'une convention de mise à disposition entre les deux parties.

En accord entre les deux parties, le coût salarial de cet agent sera évalué afin de diminuer d'autant la contribution au SIVOS de la commune de Persac en compensation des frais engagés.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité. Délibération

Contrat de prestation de service recrutement d'un médecin

Le maire rappelle au conseil municipal que la commune a engagé des recherches sur les réseaux sociaux et auprès d'organismes du monde médical. Le Maire précise que ces recherches n'ayant pas abouti, il est envisagé de recourir à un organisme spécialisé dans la recherche de médecins. Lors de la séance du 7 juin 2018, le maire avait présenté l'exemple d'une convention, de la Société Optim Synchrony, pour une prestation réalisée sur le territoire de la CCVG d'un montant de 13 100 € HT.

Par ailleurs, la Société Optim Synchrony propose un contrat de prestation de service recrutement, comportant l'analyse et la définition du profil du personnel à recruter, la recherche de candidats correspondant à la définition, la sélection des candidats, la proposition des candidatures au client, la conduite d'entretien et l'accompagnement du candidat pour sa prise de fonction.
Le coût de cette mission globale s'élève à 13.600 € HT dont un forfait accompagnement de 2.800 € HT.
La convention prendra fin 6 mois après l'installation du candidat retenu.

Un échéancier de facturation réparti comme suit est proposé :

- Signature contrat de mission (15 %) ⇒ 2.040 € (quelque soit le résultat des recherches)
- Validation candidat (15 %) ⇒ 2.040 €
- Si suppression « forfait accompagnement » ⇒ 6.720 €
- Si mission globale « recrutement » et « accompagnement » ⇒ 9.520 €

Le maire sollicite l'avis du conseil municipal.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour une prestation complète. Délibération

Questions diverses

Motion Agence de l'Eau Loire-Bretagne

Le maire donne lecture d'un mail reçu de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne informe qu'une motion, visant à défendre l'avenir des Agences de l'eau et le maintien du principe général « l'eau paye l'eau », a été présentée lors de la dernière Assemblée Générale.

Motion de soutien aux communes et établissements publics

Le maire donne lecture d'un courrier reçu du Département de la Vienne informant qu'une motion, pour apporter son soutien aux Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de la Vienne, touchés par la baisse des dotations Globales de Fonctionnement 2018, a été adoptée à l'occasion de la réunion de commission permanente du 3 mai dernier.

Dispositif Phytosignal

Comme l'an passé, l'Agence Régionale de Santé (ARS) réalise une information auprès des mairies concernant le dispositif dénommé Phytosignal (anciennement Phytoplainte) mis en place sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine.

Ce dispositif, pilote de recueil et de gestion des signalements liés aux épandages de pesticides sur l'ensemble de la région, a pour objectif de centraliser les signalements au niveau de l'ARS, de les décrire, de les comptabiliser et d'assurer une prise en charge et un suivi coordonné avec les acteurs compétents et notamment la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF).

Appel à projet biodiversité (pollinisation)

Le maire informe d'un mail reçu de l'Ecomusée pour un appel à projet de la région sur la biodiversité (pollinisation).

Tour de table

****Hélène DEGREEF***

Prépare l'organisation de la rentrée scolaire 2018/2019.

Le contrat d'une employée de la garderie du soir n'a pas été renouvelé. En contrepartie un nouveau contrat sera créé avec une durée hebdomadaire augmentée, une disponibilité accrue et des qualifications plus adaptées au besoin du SIVOS en vue des remplacements éventuels sur différentes missions.

****Serge BEGOIN***

A rencontré un entrepreneur qui lui a soumis l'idée d'indiquer tous les acteurs locaux présents dans le centre bourg par signalisation fléchée.

Serge se propose, accompagner d'un autre élu, de faire le nécessaire rapidement.

****Régis SIROT***

Le Département vient d'informer la commune que les panneaux de signalisation « Persac » seront changés.

Fin de séance 21h45